

Natur'infos

Site des Trois Forêts et du bois du Roi

N°01



Mot du Président du COPIL

Lancée en 2008, l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 "Forêts picardes : massif des Trois Forêts et bois du Roi" (site de la directive Oiseaux) et "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" (site de la directive Habitats) arrive bientôt à son terme.

L'élaboration du DOCOB se déroule en trois phases :

- le diagnostic du territoire (écologique et socio-économique),
- la définition des enjeux et des objectifs de préservation des habitats et des espèces,
- l'élaboration des outils de préservation des habitats et des espèces.

La phase de diagnostic a été validée par le comité de pilotage du 7 octobre 2009. À partir de celui-ci des objectifs ont été définis. Ils permettront d'élaborer des outils y répondant. Ces outils seront discutés en réunion de travail afin d'être validés au début de l'année 2010 par le comité de pilotage et pourront être mis en place durant la deuxième partie de l'année 2010.

Vous pouvez encore vous associer à la démarche en contactant le Parc naturel régional Oise - Pays de France. Le succès et la pertinence des outils qui seront mis à votre disposition dépendent de votre implication au sein de cette démarche qui se veut fédératrice.



Les objectifs définis par les groupes de travail et validés par le comité de pilotage (COPIL) sont :

- Préserver et restaurer un réseau de landes et d'habitats associés fonctionnel ;
- Favoriser un réseau de vieux bois ;
- Obtenir un bon équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- Préserver les autres habitats et espèces d'intérêt patrimonial ;
- Maintenir et adapter les pratiques agropastorales sur les végétations prairiales et de landes humides ;
- Entretien et restaurer le réseau hydrographique (morphodynamique et physicochimique) de la Thève ;
- Reconquérir par le pâturage et la fauche des parcelles abandonnées ;
- Suivi des habitats et des espèces du site (suivi de population, inventaire, suivi de la qualité des eaux) ;
- Communication sur la préservation du patrimoine naturel.

La concertation mise en place en 2008-2009 a eu lieu au travers de :

- 2 réunions d'information auprès des propriétaires et gestionnaires ;
- 3 réunions de comité de pilotage ;
- 6 réunions des groupes de travail ;
- contacts entre propriétaires (70) et opérateur (courriel, téléphone ou rendez-vous).

L'ensemble de ces réunions et échanges ont permis de prendre en compte les besoins et attentes des propriétaires et gestionnaires dans l'élaboration du DOCOB.

Les associations et gestionnaires ont de même bien été associés. Ainsi 40 bénévoles ont participé au comptage Engoulevent d'Europe de 2009.



Parc
naturel
régional
Oise - Pays de France

★ Le document d'objectifs :

Le document d'objectifs (DOCOB) fixe les objectifs et définit les mesures de toute nature qui peuvent contribuer à la conservation et s'il y a lieu, à la restauration des espèces et des habitats justifiant la création du site.

★ Les outils Natura 2000 :

Plusieurs outils seront à votre disposition afin d'adhérer et de participer à cette démarche de préservation de la biodiversité : la **charte Natura 2000** et les **contrats Natura 2000**.

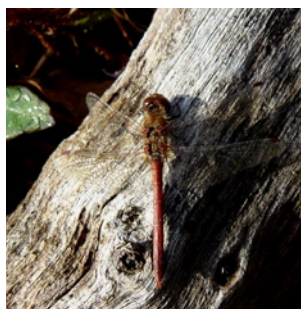
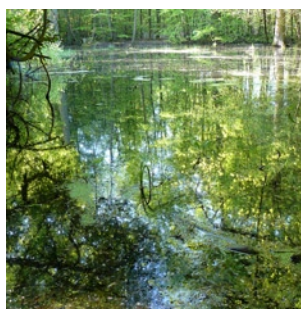
■ **La charte Natura 2000** : c'est un document qui permet au signataire de marquer son engagement pour la préservation du patrimoine naturel identifié sur le site. Elle est constituée d'engagements et de recommandations visant à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion, respectueuses des habitats et des espèces identifiés et de l'environnement en général.

L'adhésion à la charte apporte plusieurs contreparties au signataire :

- une exonération de la taxe foncière sur le non bâti ;
- une exonération des droits de mutation à titre gratuit ;
- une déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales ;
- une exonération liée à la garantie de gestion durable des forêts.

■ **Les contrats Natura 2000** : ils comportent des engagements pour la conservation et le cas échéant pour la restauration des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000.

Tous les travaux sont financés à 100 % du coût par l'État et l'Union européenne (FEDER/FEADER). Ces financements pourront permettre par exemple la restauration de landes (coupe d'arbres, fauche de la lande...).



La modification du périmètre Natura 2000 d'ici 2011

Lors du comité de pilotage (COFIL) du 8 avril 2009, il a été décidé d'étudier la possibilité de modifier le périmètre du site d'importance communautaire "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville".

Cette modification du périmètre à plusieurs objectifs :

- exclure les parcelles agricoles en limite de site n'ayant aucun intérêt pour la préservation des habitats et des espèces Natura 2000 ;
- l'alignement du périmètre sur le parcellaire afin de faciliter l'adhésion aux outils Natura 2000 contractualisable à la parcelle ;
- d'améliorer la cohérence écologique du périmètre en intégrant des surfaces supplémentaires d'intérêt communautaire.

Plusieurs propriétaires ont été rencontrés suite à cette décision du COFIL. Leur accord va permettre de réaliser les études écologiques complémentaires permettant de justifier l'intérêt de ces extensions. Seuls des secteurs de fort intérêt seront intégrés au périmètre Natura 2000.

